



**SYNTHESE AUDIT GPI Prévention
des pertes de Granulés Plastiques Industriels**

Décret N°2021-461



Site	Date d'audit	Organisme	Validité
Marigny-Saint-Marcel	20/04/2023	UTAC	3 ans
Début Validité	Fin Validité	Conclusion	Prochain audit
24/07/2023	24/07/2026	0 Non conformité	Avril 2026

	Observations issues du rapport s'audit
Conclusion	L'inspection met en évidence une démarche bien engagée concernant la gestion des granulés plastiques industriels (GPI). Le site a structuré une organisation cohérente, avec une cartographie des zones, la mise en place de kits de confinement suivis régulièrement, ainsi qu'un dispositif de formation et de sensibilisation complet intégrant l'ensemble des activités et intervenants. Les contrôles périodiques planifiés et réalisés démontrent une volonté réelle de maîtrise et d'amélioration continue. Quelques ajustements restent à finaliser pour consolider pleinement la démarche, notamment sur la formalisation des responsabilités et l'extension du périmètre (zone de rebroyage et emballages internes).